

ASSEMBLEE NATIONALE

27 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 56

présenté par
Mme PAVY, rapporteure spéciale
au nom de la commission des finances

ARTICLE 52**État B****Mission "Solidarité et intégration"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Politiques en faveur de l'inclusion sociale		
Accueil des étrangers et intégration <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		2.700.000 1.400.000
Actions en faveur des familles vulnérables		
Handicap et dépendance		
Protection maladie		
Egalité entre les hommes et les femmes <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
TOTAUX	0	2 700 000
SOLDE	-2 700 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2006 prévoit une dotation en reconduction de 10,7 millions d'euros pour la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), créée par la loi du 30 décembre 2004. Or le Parlement avait adopté un amendement de réduction de crédits en 2005, estimant qu'un budget de 9 millions d'euros pour l'année d'installation, puis de 8 millions d'euros en année courante, permettrait à l'autorité de remplir sa mission.

Il est donc proposé de réduire les crédits de l'autorité de 2,7 millions d'euros, en se basant sur le montant estimé nécessaire et suffisant par le Parlement.

La HALDE fait valoir à l'appui de sa demande la montée en charge prévisible de ses activités (la montée des plaintes est évaluée à 3 000 par an) justifiant l'augmentation des effectifs jusqu'à 66 ETPT en 2006.

Cependant l'autorité a été saisie de 615 dossiers en 2005 et les 50 ETPT qui seront en poste en 2005 permettront de traiter 2 000 dossiers par an. Les nouveaux recrutements auxquels veut procéder l'autorité sont donc prématurés. Il serait préférable de constater l'accroissement des plaintes avant de procéder à des recrutements aussi importants. De plus, on escompte de l'expérience acquise par les agents une réduction du temps de traitement des dossiers.

En outre, la dépense de fonctionnement est grevée par des locaux surdimensionnés (2 140 m² pour un loyer de 1,6 million d'euros) et luxueux qu'il serait préférable de réduire : la norme y est aujourd'hui de 62 m² par agent et sera de 43 m² pour 50 agents ce qui reste encore bien supérieur à la norme de la plupart des administrations.

Cet amendement vise à réduire en conséquence les crédits de fonctionnement de la Halde imputés en totalité sur l'action n°5 du programme « Accueil des étrangers et intégration ».